

# **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE D'INSTALLATION**

**SAMEDI 21 MARS 2026**

**ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

En application des dispositions des articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-15 et L.2122-8 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion d'installation du Conseil Municipal se tiendra :

- **le samedi 21 mars 2026, à 10 H 00, à l'Hôtel de Ville de Lillebonne.**

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

- approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,
- élection du maire,
- détermination du nombre d'adjoints,
- élection des adjoints,
- lecture de la charte de l'Elu local.